

Epargne solidaire : les salariés solidaires face à la crise.

L'épargne salariale solidaire finance 36 millions d'euros d'investissements solidaires.

Malgré la crise financière et les déblocages anticipés permis par la loi en faveur du pouvoir d'achat du 9 février 2008, l'épargne salariale solidaire garde le cap. En effet, en dépit d'un recul attendu de l'encours, le montant des investissements financés grâce à l'épargne salariale solidaire continue à progresser. Ainsi, en 2008, 36 millions d'euros ont été investis dans des activités solidaires contre 34.8 millions en 2007. Ces chiffres sont d'autant plus prometteurs que, depuis le 4 août 2008, la loi de modernisation de l'économie rend obligatoire la présence d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise solidaire (FCPE solidaire) dans tous les Plans Epargne Entreprise, y compris ceux déjà en place, offrant ainsi à chaque salarié l'opportunité d'investir dans la solidarité.

En 2008, le Comité du label Finansol, qui distingue les placements solidaires selon des critères de solidarité et de transparence, a labellisé 10 FCPE solidaires :

- **Société Générale Asset Management** : FCPE Arcancia Actions Ethique et Solidaire – FCPE Arcancia Label Audace et Solidaire – FCPE Arcancia Label Equilibre et Solidaire
- **Inter Expansion** : FCPE Peri Ethique Solidaire
- **Fongepar** : FCPE Amplitude Solidaire – FCPE Destination Avenir Solidaire – FCPE Fongepar Insertion Emplois Equilibre – FCPE Fongepargne Insertion Emplois Solidaire
- **BNP Paribas Asset Management** : FCPE Multipar Solidaire Dynamique – FCPE Multipar Solidaire Prudent

Certaines sociétés de gestion proposent, pour la première fois en 2008, des FCPE solidaires, traduisant ainsi l'engagement croissant des établissements financiers en faveur de l'épargne solidaire.

Alors que les salariés sont invités à choisir leur placement d'épargne salariale ces prochains jours, Finansol publie un guide pratique leur permettant de comprendre l'épargne salariale solidaire : elle fonctionne selon les mécanismes de l'épargne salariale classique, tout en permettant aux salariés, grâce à une partie de leurs placements, de soutenir des activités de nature solidaire. À l'heure actuelle, les FCPE solidaires labellisés Finansol contribuent au financement de différentes activités :

- insertion par l'activité (France Active, Garrigue, La Nef)
- microcrédit en France (Adie)
- logement des personnes âgées (Entreprendre pour Humaniser la Dépendance)
- logement très social (Habitat et Humanisme, Finantoit)
- activités pour un développement durable (La Nef).

Contact presse : Camille Inglebert : 01 53 36 80 63 / camille.inglebert@finansol.org